

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2021

En début de séance, des représentants de l'Association « Les Toits du Val » sont venus faire une présentation de ses projets en faveur de la transition énergétique.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean Claude RAYMOND, Maire, a pris les décisions suivantes :

CESSION DE TERRAIN « CHEMIN DU GRAND VERNAY »

Emet un avis favorable pour la cession gratuite du triangle du terrain qui sera détaché de la parcelle A n°218 « Le Grand Vernay » situé entre un bâtiment existant sur cette parcelle et l'intersection chemin du Grand Vernay à la Commune.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour régulariser la situation.

Charge M. le Maire de la rédaction de l'acte administratif et autorise Mme Marie-Christine MURON, Première Adjointe au Maire à signer par délégation l'acte administratif à intervenir pour l'enregistrement de cette opération.

TRAVAUX RESTAURATION MAISON À COLOMBAGES AVENANTS N° 1 DES LOTS ET 4

Décide de conclure les avenants d'augmentation dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de restauration de la Maison à colombages et autorise M. le Maire à les signer :

- Avenant n° 1 Lot n° 1 « Echafaudages » attribué à l'entreprise : BUTY Echafaudages a pour objet d'intégrer une location supplémentaire des échafaudages en raison du retard imputable à la situation sanitaire (COVID), soit une plus value de 1 727.24 € HT.

- Avenant n° 1 Lot n° 4 « Menuiseries bois - restauration de menuiseries bois » attribué à l'entreprise : BERTIN & FILS, 63100 - CLERMONT-FERRAND, a pour objet d'intégrer des travaux de remplacement de menuiserie non prévu au projet; soit une totalité de plus value de 7 989.01 € HT.

- Prévoit d'inscrire la dépense au compte 2313 Immos en cours-constructions Opération n° 164 « Travaux Maison à colombages » du budget communal.

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M 57 AU 01/01/2023

Approuve la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 pour les budgets de la Commune de SAINT GERMAIN LAVAL

DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX DÉPENSES À IMPUTER AU COMPTE 6232 «FÊTES ET CÉRÉMONIES»

Valide les dépenses affectées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

CONVENTION DE FINANCEMENT APPEL À PROJETS POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Autorise Monsieur le Maire, à la majorité des membres présents ou représentés, 16 voix pour et 2 abstentions, à signer la convention de financement avec la Région académique d'Auvergne Rhône Alpes (Ministère de l'Education Nationale) afin de bénéficier d'une subvention pour équiper numériquement les classes des écoles élémentaires dans le cadre du Plan de relance économique de la France 2020-2022 lancé par l'Etat.

SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIVÉE MIXTE DE ST GERMAIN LAVAL

Attribue une subvention de 1 000 € pour des sorties pédagogiques qui sera versée à l'A.P.E.L. (Association de Parents d'Elèves de l'Ecole Privée)

Prélève la dépense au compte 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé".

... / ...

TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE -GARDERIE-

Fixe le montant de la participation des parents comme suit :

- un forfait annuel de 260 € facturé 26 € par mois sur l'année scolaire
- un demi-forfait annuel de 150 € facturé 15 € par mois sur l'année scolaire pour l'accueil matin ou soir.
- un tarif pour l'accueil non régulier à 1€ 30 l'utilisation du service pour l'accueil matin, midi ou soir.

RENOUVELLEMENT CANALISATION EAUX USÉES CHEMIN DU PRESNOIR

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET AGENCE DE L'EAU

Approuve le projet de renouvellement et de déplacement de la canalisation d'eaux usées chemin du Pressoir

Sollicite une subvention auprès du Conseil Général de la Loire et de l'Agence de l'Eau « Loire-Bretagne » pour permettre à la Commune de pouvoir réaliser ces travaux d'assainissement collectif.

Prévoit d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Assainissement de l'exercice 2021.

DÉNOMINATION DE VOIES PUBLIQUES

Approuve les trois nouvelles dénominations de voies : Impasse des Près Verts, Impasse de la Rivière, Impasse de Vergers.

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Approuve une convention de formation avec l'organisme de formation : EP FORMATION situé 21 Chemin de Laya 42100 ST ETIENNE et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Prévoit le paiement des dépenses de formation au compte 6333 « participation à la formation professionnelle » du budget communal.

DEMANDE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Décide d'accompagner un agent dans son projet de reconversion professionnelle et prévoit le paiement des dépenses de formation au compte 6333 « participation à la formation professionnelle » du budget communal, déduction faite de ses droits à formation.

DÉCISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

- Décision du 13/07/2021 : Construction d'une piscine au camping municipal

Décide de choisir l'offre de la SARL EXP'EAU Zone des Grandes Terres 42260 - SAINT GERMAIN LAVAL

- Décision du 13/07/2021 : Travaux réfection chauffage Eglise St André

Décide de choisir l'offre suivante Lot « Chauffage ventilation » : Entreprise NEEL-FRAISSE 42, rue des Grands Chênes ZAC des Granges 42603 MONTBRISON Cedex.

- Décision du 13/07/2021 : Travaux réfection chauffage Eglise St André -Acte de Sous-traitance-

Dans le cadre des travaux de réfection du chauffage de l'Eglise St André, décide de signer l'acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions :

FF TUYAUTERIE 28 Rte du canal 42210 BOISSET LES MONTROND.

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Approuve une convention d'occupation temporaire d'une partie de la couverture de la toiture du bâtiment de la Salle Greyzolon du Luth sis 244 rue de la Loire avec la SAS Centrales Villageoises des Vals d'Aix et Isable Les Toits du Val. Cette mise à disposition à titre gratuit prendra fin à l'issue d'un délai de 20 ans à compter de la mise en service de l'installation.